

dans la lutte contre la stigmatisation et les discriminations.

La déclaration du Sida au titre de Grande cause nationale pour 2005 est révélatrice de l'urgence à agir contre cette maladie. L'octroi de ce label, que nous appelions tous de

nos vœux, n'est certes pas une mesure miracle face aux 6.000 nouvelles contaminations au VIH chaque année en France mais c'est le signe du réengagement des pouvoirs publics dans ce combat; ce n'est qu'unis que nous parvien-

drons à être le plus efficaces possible dans la lutte contre la pandémie.

Je veux vous dire que j'ai confiance en vous, qu'il faut y croire encore et s'engager, toujours plus dans ce combat pour la vie!

Sida et éducation, sida et discriminations, deux thèmes qui peuvent paraître éloignés mais qui sont liés par un lien de cause-conséquence. La lutte contre le sida a malheureusement enregistré de graves retours en arrière, notamment sur le plan des connaissances. Or quand nous connaissons mal une maladie, nous développons davantage de fantasmes et de stigmatisation. En cela il existe un lien fort entre manque d'éducation et stigmatisation des personnes touchées par le VIH/Sida.

## Sida et éducation : que faire contre le recul des connaissances ?

Interview d'Antonio Ugidos, directeur du Centre régional d'information et de prévention du sida d'Ile-de-France.

1/ Selon une étude de l'ORS de 2001, près de 25 % des Franciliens de 18-24 ans pensent qu'on peut être contaminé par une simple piqûre de moustique (ils n'étaient que 14% à le croire en 1994). Comment expliquer ce grave recul des connaissances ?

Ils ont commencé leur vie sexuelle après 1996, après l'arrivée des trithérapies et ces jeunes n'ont pas connu la très forte médiatisation liée à l'épidémie lors des années 80 et 90. Je crois que cet état de fait est une des raisons majeures de ce déficit d'information. Ils ont une perception floue du risque et, à l'instar de bon nombre de personnes, le sida ne leur fait plus peur. Qui dit moindre conscience du risque dit aussi baisse des pratiques de prévention notamment quant à l'usage du préservatif et augmentation de l'épidémie chez les jeunes.

Il est clair qu'aujourd'hui les jeunes sont une cible privilégiée de la prévention sida car ils sont à l'âge où on se crée sa propre représentation de la sexualité. Le réseau Crips est un acteur majeur dans ce domaine. A titre d'exemple, le taux de couverture des interventions du Crips d'Ile-de-France auprès des lycées franciliens, avec le soutien de la Région Ile-de-France, est de 77,3%.

Le défi aujourd'hui est d'adapter le message que nous souhaitons leur faire passer : il ne s'agit pas d'asséner une simple litanie de vérités médicales, de conseils de prévention ; il doit se créer une véritable interactivité, un échange afin de susciter une réflexion. Ce n'est que comme ça que les jeunes pourront devenir de véritables acteurs de leur propre prévention.

2/ Des circulaires sur l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées existent, pensez-vous qu'elles soient satisfaisantes et bien appliquées ?

Depuis la note du 26 juin 1992 relative à la prévention des maladies sexuellement transmissibles et du sida, un grand nombre de circulaires ministérielles (1996, 1998, 2001, 2002, 2003) a été publié afin d'inscrire la prévention sida dans le cadre plus large d'une éducation



à la sexualité. Au-delà de la prévention sida stricto sensu et donc de l'importance donnée à la notion de responsabilité, l'éducation à la sexualité est un formidable outil de promotion des notions de tolérance et de respect des différences. En cela, elle est une des composantes de la politique générale de lutte contre les discriminations et d'éducation à la citoyenneté.

Pour autant on constate que l'application effective de ces circulaires est problématique : en effet, elle repose plus sur le volontariat du rectorat et des équipes enseignantes que sur une véritable politique globale harmonisée. Je crois que c'est là un grand chantier pour

les pouvoirs publics. Par exemple, combien d'établissements ont accordé dans leur enceinte une visibilité aux numéros verts (affiches...) comme celui de Sida Info Service alors que la circulaire du ministre Luc Ferry invitait les proviseurs à le faire ?

La réponse est « trop peu ».

3/ Quel peut être le rôle des élus en matière de prévention chez les jeunes ?

On peut attendre des pouvoirs publics un plus grand volontarisme en la matière : les outils existent, il faut donc donner l'impulsion. Par exemple, les nouvelles mesures qui ont pour conséquence une augmentation des séances d'éducation à la sexualité nécessitent un plan de formation à destination des enseignants ou un budget spécifique pour les associations intervenantes. Autre exemple : les élèves du premier cycle sont en principe concernés par cette éducation à la sexualité, or pour le moment aucun document pédagogique spécifique n'a été créé pour cette tranche d'âge. Il s'agit donc pour les pouvoirs publics de donner les moyens nécessaires afin d'appliquer au mieux les textes.

Le mois de mai peut donner l'occasion aux élus locaux de se mobiliser : au sein du programme « Sida grande cause nationale 2005 », le réseau Crips coordonne le mois de mai consacré au thème de la prévention chez les jeunes. Il me semblerait essentiel que, au-delà des partenaires « habituels » (recteurs, enseignants...) les élus puissent relayer cette initiative en organisant des prises de parole, des expositions... Bien sûr nous pourrions les aider dans leurs initiatives.

## Sida et discriminations : 25 ans après l'apparition de l'épidémie la stigmatisation reste forte

Interview de Marc Morel, coordinateur juridique de Sida Info Service (0 800 840 840)

1/ En tant que responsable de Sida Info Droit, comment jugez-vous l'évolution des discriminations à l'encontre des personnes touchées ? Quels sont les principaux domaines de discriminations ?

Sans avoir une vision trop noire de la réalité, on s'aperçoit que les personnes qui appellent Sida Info Droit font état des mêmes difficultés depuis longtemps et ce dans les mêmes domaines : accès aux assurances, travail, droits sociaux, droit de la famille. S'il y a une évolution, il y a encore beaucoup à faire et des pans entiers ne bougent pas. Dans une enquête réalisée en 2003 menée par Sida Info Service, 65 % des appelants disaient avoir été victimes ou s'être sentis victimes de discriminations dans leur vie sociale ou privée. Cela souligne bien qu'il est aujourd'hui très difficile, outre les aspects médicaux, de vivre avec le VIH. C'est vraiment paradoxal : il n'y a jamais eu autant de séropositifs en France et on assiste à une baisse de la visibilité sociale pour les personnes touchées ! Il y a là un grand chantier qui s'ouvre aussi bien pour les associations que pour les pouvoirs publics. Il faudrait, je crois, repenser la politique d'information et de sensibilisation : tout le monde sait ce qu'est le sida mais il n'y a pas assez d'informations ciblées et le sida reste une maladie « fantasmée ». Il faut prendre le temps d'expliquer. Les stéréotypes ont la vie dure, à nous de les faire tomber !

2/ Doit-on encore légiférer en la matière ou est-ce que la lutte contre les discriminations ne passe que par l'évolution des mentalités ?

L'information est indispensable mais il est clair que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer en légiférant. Je ne prendrai que deux exemples.

Le premier concerne l'accès aux prêts et l'assurabilité des personnes séropositives. Au préalable, rappelons quand

même qu'aujourd'hui, l'assurance est obligatoire de fait pour un prêt et donc le refus d'assurance vaut refus de prêt. Alors qu'il y a eu entre 1996 et 1997 une baisse de 90% du nombre de décès, les progrès thérapeutiques n'ont pas du tout été pris en compte par le monde des assurances. Aujourd'hui, une personne qui souhaite souscrire un prêt, se voit proposer une assurance qui lui coûte quelque fois plus que le remboursement de l'emprunt en lui-même ! On pourrait en rire tellement c'est absurde mais cette question de l'accès aux prêts et à l'assurabilité est fondamentale : elle pose la question de l'insertion sociale - au sens large - des personnes, la possibilité de mener à bien des projets aussi bien privés que professionnels, de se projeter dans une dynamique de vie et non plus de maladie.



Les pouvoirs publics ont un rôle essentiel ; le monde des assurances est soumis au contrôle du ministère des finances et, en juin, un rapport sur les conditions d'applications de la convention Belorgey et sur les perspectives d'évolution du dispositif conventionnel doit être publié : celui-ci contiendra, nous l'espérons, des propositions très concrètes. Nous allons demander aux élus de se mobiliser sur cette question car, à l'heure actuelle, il y a un manque de volonté des assurances et des banques de faire des progrès réels sur ce dossier ou par méconnaissance ou parce que le VIH reste une maladie qui fait peur, une maladie fantasmée. N'oublions pas que cette question ne concerne pas que le VIH mais aussi beaucoup d'autres pathologies comme

le cancer, les maladies du cœur, les hépatites...

Le deuxième exemple que je prendrai est la loi du 12 juillet 1990 qui protège les personnes contre la discrimination en raison de leur état de santé. Un dispositif législatif est essentiel en la matière car il porte en lui la volonté de l'Etat de s'engager. En pratique, ce texte n'a pas eu la portée que l'on pouvait attendre : il n'y a eu que trois condamnations en 15 ans... Donc soit la loi n'est pas adaptée (il faudrait peut-être la réformer et la compléter en opérant un renversement de la charge de la preuve) soit il faut un outil concret pour accompagner les personnes et c'est justement une des missions essentielles de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).

3/ Quel peut être le rôle des élus locaux en matière de lutte contre les discriminations ?

La création de la HALDE est une réelle avancée que les élus locaux doivent soutenir. Il est clair que toute la politique de lutte contre les discriminations ne doit pas reposer uniquement sur le tissu associatif qui fait déjà beaucoup mais qui ne couvre pas l'ensemble du territoire, contrairement aux 550 000 élus. Les élus peuvent, et je pense doivent, s'impliquer concrètement dans la visibilité de la HALDE en la faisant connaître, en informant leur administration, leurs administrés, en formant une personne au sein de la mairie... Les parlementaires pourront aussi être des relais en cas de plainte de leurs administrés suivant le modèle du Médiateur de la République ; on est en droit d'attendre d'eux le même investissement. Les relais locaux sont indispensables pour faire de la HALDE un instrument pratique et non pas qu'un simple instrument de théorisation, par ailleurs essentiel.

### CALENDRIER DES RÉUNIONS LOCALES POUR LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 2005

• PAU, le vendredi 29 avril

• TOULON, le vendredi 6 mai

• PARIS, (mairie du XI<sup>e</sup> arr.) le mardi 14 juin

• LYON, le vendredi 17 juin

• POITIERS, le vendredi 17 juin

• MARSEILLE, le vendredi 1<sup>er</sup> juillet

• PERPIGNAN, le vendredi 8 juillet



## REMERCIEMENTS

Le président, le trésorier, les membres du bureau, les amis d'Elus Locaux Contre le Sida remercient leurs partenaires financiers, ainsi que Monsieur Maurice Quenet, Recteur de l'Académie de Paris, Chancelier des Universités de Paris, pour l'organisation de la présentation officielle des actes des Huitièmes états généraux et Monsieur Bertrand Delanoë, maire de Paris, pour l'organisation des Neuvièmes états généraux.

### Les institutions :

- Direction générale de la santé
- Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies

### Les régions :

- Ile-de-France
- Nord-Pas-de-Calais
- Pays-de-la-Loire
- Poitou-Charentes
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- L'Hospitalet-du-Larzac
- Linas
- Livry-Gargan
- Lyon
- Meaux
- Noisy-le-Sec

### Les départements :

- Essonne
- Hauts-de-Seine
- Seine-Saint-Denis
- Val-de-Marne
- Yvelines
- Perpignan
- Puteaux
- Valréas
- Villepinte

### Les villes :

- Béthune
- Bobigny
- Bordeaux
- Levallois-Perret

### Les entreprises :

- GlaxoSmithKline
- Pfizer
- Schering Plough
- Smerep



## Campagne de cotisation 2005

Depuis les états généraux du 20 novembre 2004, vos cotisations sont enregistrées au titre de l'exercice 2005. Alors que la lutte contre le sida a été déclarée « Grande cause nationale » pour 2005, nous mobilisons les sympathisants d'ELCS afin qu'ils adhèrent à l'association, prouvant ainsi leur engagement dans la lutte contre le sida. Nous avons besoin de vous dans ce combat pour la vie !

## COUPON-REPONSE

à adresser à ELCS - 84, rue Quincampoix - 75003 PARIS

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel : .....@.....

Mandat (s) : .....

- souhaite adhérer à ELCS (15 € non élus; 25 € élus non indemnisés; 30 € élus indemnisés; 45 € soutien)
- s'abonne à ELCS Infos (45 € pour les particuliers ; 75 € pour les personnes morales)

Les règlements doivent être effectués par chèque à l'ordre d'Elus Locaux Contre le Sida

## ELCS a 10 ans : 10 ans d'information et de sensibilisation des élus

### « ELCS : 10 ANNÉES DE MOBILISATION ! »

par Jean-Luc Romero, président d'ELCS et président du collectif « Sida grande cause nationale 2005 »



10 ans déjà que l'Elus Locaux Contre le Sida mène un combat contre l'indifférence, la stigmatisation, pour l'information du grand public et la mobilisation des élus dans la lutte contre le sida. 10 ans que nous rappelons que la lutte contre le Sida ne doit pas souffrir de considération

partisane, que le Sida n'est ni de droite ni de gauche et qu'incontestablement il se soigne aussi par la politique.

Face aux discriminations dont sont victimes les personnes touchées, à la baisse des connaissances et plus généralement au désintérêt suicidaire de nos concitoyens face à cette maladie, les élus locaux ont clairement un rôle à jouer. Au nombre de 550.000, ils couvrent l'ensemble du territoire alors que les associations, qui font déjà énormément, ne peuvent être partout ; les élus peuvent - et je pense doivent - être les premiers militants

dans la lutte contre le sida.

Outre leur rôle naturel d'accompagnateur des associations de terrain, les actions qu'ils peuvent mettre en place sont nombreuses : organiser la mise à disposition gratuite de préservatifs, planifier des séances d'information et de prévention auprès des jeunes, créer des places en appartements de coordination thérapeutique, décider d'un jumelage de leur collectivité avec une ville du Sud...

A eux de s'engager dans ce combat pour la vie, à nous de leur montrer la nécessité de leur engagement !

### « LA LUTTE CONTRE LE SIDA, CE COMBAT POUR LA VIE ! »

par Sheila, présidente d'honneur d'Elus Locaux Contre le Sida



C'est précieux une vie...  
Bientôt 10 ans que j'ai rejoint l'association Elus Locaux Contre le Sida en tant

que présidente d'honneur, 10 années d'engagement contre cette terrible maladie. Le Sida frappe ses victimes sans distinction de sexe, de religion, de nationalité et de comportement : 3 millions de morts chaque année, des millions d'enfants orphelins du sida... Face à ce constat, le désespoir n'est pas de mise. Il est de notre devoir à tous de

combattre ce fléau pour que personne ne soit exclu de ce siècle, pour en éradiquer la souffrance ! Les élus ne doivent pas baisser les bras. Ils se doivent d'être les premiers militants dans ce combat pour la vie. Plus que le reflet de la société, ils doivent en être les moteurs aussi bien dans les actions de prévention et de sensibilisation que

### SOMMAIRE

ELCS a 10 ans : 10 ans d'information et de sensibilisation des élus !..1-2	
Sida et éducation : que faire contre le recul des connaissances ?.....2	
Sida et discriminations : 25 ans après l'apparition de l'épidémie la stigmatisation reste forte.....3	
Calendrier des réunions départementales .....3	
Remerciements .....4	

Directeur de la publication :  
Jean-Luc ROMERO  
Secrétariat de rédaction :  
Bastien VIBERT-VICHET

Diffusion : 8000 exemplaires  
Imprimerie ARLYS - 01.34.53.62.69